

Ecole primaire publique Saint Jean des Vignes

Maternelle 12 rue Saint Martin des Champs – Elémentaire 19, rue Général Giraud
71 100 CHALON-sur-SAONE

Réunion du CONSEIL D'ECOLE vendredi 19 mai 2017

18 heures 15 ⇒ 20 heures 30

Présents

Mmes Moreau, Deville, Guechoum, Pacaud, Lartaud, Thommé, Pessin, Gaudriot, M. Heutte, M. Ollé enseignants à l'école.
M. Bidaut, Directeur de l'école

Mmes Léger, Cerneau, Moussous, Guillemenet, Lenôtre-Ancion, Courant, M. Ravet, représentants titulaires élus des Parents d'Elèves

Mmes Redouté, Mellenotte, Ousseni représentants suppléants élus des Parents d'Elèves

Mme Giroudet DDEN

Mme Maurer, Maire-adjointe chargée des Affaires Scolaires, M. Dolet, responsable Service bâtiments, sécurité, événements

Excusées : Mme Dhersin, Mme Gonnot, Mme Chartier, Mme Topal, Mme Galland représentantes élues des Parents d'Elèves

I - Vie de l'école

1) Effectifs et répartition des élèves dans les classes au 19-05-2017

PS :	25 élèves	M. Heutte
MS :	28 élèves	Mme Moreau
MS-GS :	26 élèves (9 + 17)	Mme Deville
GS-CP :	25 élèves (7 + 18)	Mme Guechoum
CP-CE1 :	22 élèves (11 + 11)	Mme Pacaud
CE1 :	27 élèves	Mme Lartaud
CE2 :	23 élèves	Mme Thommé
CM1 :	27 élèves	Mme Gaudriot - M. Ollé
CM2 :	29 élèves	M. Bidaut - Mme Pessin

Total: 232 élèves - (86 en maternelle - 146 en élémentaire)

Les 29 élèves de CM2 quittent l'école pour entrer en 6^{ème}.

Prévision d'effectifs rentrée 2017

Suite aux inscriptions effectuées ces dernières semaines et au sondage proposé aux familles, voici les effectifs par niveaux connus à ce jour :

PS : inscriptions en cours (14 inscrits actuellement)	CE1 : 28
MS : 21	CE2 : 33
GS : 39	CM1 : 21
CP : 21	CM2 : 26

Total: 203 élèves - (74 en maternelle - 129 en élémentaire)

La commission des dérogations se réunira le mardi 23 mai : d'autres inscriptions sont donc attendues.

Les parents accompagnés de leurs jeunes enfants inscrits pour la rentrée de septembre 2017 sont invités à découvrir l'école maternelle Saint Jean des Vignes le jeudi 15 juin à 16 heures 45.

Un projet d'organisation des 9 classes sera établi d'ici la fin de cette année scolaire. Selon l'évolution des chiffres, il pourra encore évoluer d'ici la rentrée 2017.

Le mouvement informatique des enseignants n'est pas connu à ce jour : le poste correspondant à la classe CM1 n'accueillera pas d'enseignant(e) stagiaire à la rentrée 2017.

Jour de rentrée des classes : lundi 4 septembre 2017. (Rentrée des enseignants vendredi 01/09/2017)

2) Fonctionnement matériel et financier de l'école primaire

Crédits municipaux attribués à l'école pour l'année civile 2017, suite au vote du budget municipal.

Les sommes attribuées sont ajustées au nombre d'élèves accueillis au 1/01/2017.

- Crédits fournitures scolaires 33 € / élève en maternelle

- Crédits BCD 401,45 € en maternelle - 590,50 € en élémentaire
- Crédits transports 521,89 € en maternelle - 448,37 € en élémentaire
- Crédits Ecole & Culture 917,60 € en maternelle - 1024,84 € en élémentaire
- 2 photocopieurs mis à disposition de l'école

Remarques : les sommes attribuées aux écoles chalonnaises ont été réduites de 4 à 6 % selon les différentes lignes budgétaires. Le crédit « Manuels scolaires » attribué en élémentaire en 2016 (6,50 €/élève) n'a pas été reconduit.

Mme Maurer ajoute que les écoles chalonnaises peuvent prétendre à des aides du Conseil Régional sous la forme de subvention(s) en lien avec des projets pédagogiques particuliers.

A ces crédits viennent s'ajouter des aides financières de fonctionnement non chiffrées permettant :

- l'affranchissement du courrier de l'école, l'achat de produits pharmaceutiques, la maintenance éventuelle des appareils audiovisuels ou leur éventuel remplacement.

Remerciements à la Municipalité.

3) Règlement intérieur

Après consultation, les membres du Conseil d'École reconduisent le montant de la cotisation qui sera sollicitée auprès des familles à la rentrée 2017 :

- 10,00 € / élève pour la cotisation coopérative scolaire AFAACS.

Une cotisation dégressive pour les familles comportant plusieurs enfants scolarisés à l'école primaire sera appliquée : plein tarif pour le 1^{er} enfant, 25 % de réduction à partir du 2^{ème} enfant soit 7,50 €.

Il est rappelé que la cotisation sollicitée est volontaire.

Le règlement intérieur n'ayant pas été modifié en 2016/2017 sera transmis aux nouveaux parents de l'école à la rentrée 2017.

La question de l'accès à l'école, par le portail situé rue Saint Martin des Champs, par les enfants venant à bicyclette est présentée et discutée.

Le Conseil d'Ecole souhaite demeurer vigilant à propos de la circulation des familles au sein du site scolaire Saint Jean des Vignes. L'aménagement de la rue Général Giraud en zone 30, attendu pour l'été 2017, pourrait apporter une réponse concrète à cette demande dérogatoire au règlement. C'est pourquoi le Conseil d'Ecole ne souhaite pas se prononcer à ce jour.

Rappel : Le règlement Intérieur de l'Ecole Primaire Saint Jean des Vignes est en cohérence, reprend et/ou complète certains articles du Règlement Scolaire Départemental affiché dans l'école. Il tient compte en particulier des spécificités propres à l'école. Il a pour but d'assurer le bon fonctionnement de l'école, de faire connaître aux parents et aux élèves les obligations qui leur incombent, de prévenir les accidents.

4) Sécurité à l'école primaire Saint Jean des Vignes: PPMS (*Plan Particulier de Mise en Sécurité*) et exercices « incendie »

Rappel PPMS :

Les bons réflexes à adopter afin d'optimiser la protection des personnes fréquentant l'Ecole Saint Jean des Vignes :

- établir des consignes à destination des élèves, des personnels
- s'assurer que les procédures sont connues de tous et retenues
- prendre en compte la menace : se confiner et/ou s'échapper _ donner l'alerte (sonnerie longue et téléphones portables)
- gérer l'événement avec les autorités et les services de sécurité

Un nouvel exercice de confinement ou de fuite ne sera pas proposé d'ici la fin de l'année scolaire. Cependant, un rappel des conduites à tenir selon les risques sera effectué au sein de chacune des classes.

Un nouvel exercice « incendie » sera proposé aux élèves dans les semaines à venir.

M. Dolet informe que, courant 2017, l'école sera dotée de cornes de brume et de caméras de surveillance aux entrées rue Général Giraud et rue Saint Martin des Champs. L'installation de la fibre optique en sera un élément facilitateur.

5) Réforme des rythmes scolaires _ Temps périscolaires en 2017/2018

Suite à la récente élection présidentielle, un nouveau décret serait en préparation afin de donner la possibilité aux communes qui le souhaitent un retour à la semaine de 4 jours, dès la rentrée 2017.

Le Conseil d'Ecole est consulté à ce propos.

La mise en oeuvre de cette réforme soulève de nombreuses observations :

- l'école n'est plus un lieu privilégié pour la transmission des savoirs et s'est transformée peu à peu en accueil de loisirs du fait du manque de locaux disponibles
- la fatigue accrue des élèves en fin de période se fait beaucoup ressentir, les enfants n'étant plus disponibles pour apprendre ; la nécessaire « respiration » de milieu de semaine n'est plus possible.
- la matinée de classe supplémentaire fatigue les élèves. Les quatre autres jours ne sont pas allégés : certes, les élèves finissent l'école trois quarts d'heure plus tôt, mais de nombreux parents ne les récupèrent toujours qu'après 18 heures.
- ainsi, les élèves sont soumis à des temps de garderie importants
- la fatigue, l'énerverment des élèves est souvent à l'origine des disputes et des conflits
- les enfants ne disposent pas d'un temps pour l'apprentissage de leurs leçons à l'école : une aide élargie aux devoirs est nécessaire ; le niveau scolaire en pâtit...
- les animateurs en nombre suffisant, disposant au minimum d'un BAFA, sont confrontés à la difficulté de la gestion des groupes d'élèves
- le coût financier pour la collectivité est important.

En cohérence avec ce qui est énoncé et ce qui a été vécu ces dernières années, le Conseil d'Ecole souhaite :

- un retour à la semaine de 4 jours, dès la rentrée 2017, qui plus est dans la mesure où les écoles privées n'ont pas modifié leur semaine scolaire

En attente de textes réglementaires, Mme Maurer n'est pas favorable à une modification de l'organisation de la semaine scolaire à la rentrée 2017. Beaucoup de personnels seraient impactés : horaires de travail des personnels ATSEM et des vacataires bénéficiant d'un contrat en cours. La démarche actuelle de la collectivité vise un label qualité. L'idée doit mûrir et déboucher sur une modification éventuelle à la rentrée 2018.

Les parents d'élèves élus souhaitent consulter les familles de l'école en proposant un sondage.

II - Rapport d'activités

↳ Sorties ou animations culturelles en période 5 (à partir du 02/05)

* Photographies des classes le 2/05

* Sorties « Ecole et Cinéma » au Cinéma Axel : film « Pouge le hérisson » le 12/05 pour les PS, MS et MS/GS

* Godets fleuris pour la fête des mères : classes concernées PS, MS, MS/GS, GS/CP et CP/CE1

* Dans le cadre du Salon du Livre Jeunesse, l'illustratrice Marie Morey est intervenue dans la classe GS/CP. L'animation a été prise en charge financièrement par la Direction de l'Education de la ville de Chalon.

* Sorties « Ecole et Cinéma » au Cinéma Axel : film « Les aventures de Robin des Bois » le 31/05 pour les GS/CP, CP/CE1, CE2 et CM1.

* Projet « Eco quartier » en partenariat avec le Comité de Quartier SJDV et la ville de Chalon : classe participante CM2

↳ Sorties de fin d'année scolaire

Les 4 classes maternelles se rendront à la ferme de Sagy le J 06/07 : PS, MS, MS/GS, GS/CP

Les classes CP/CE1 et CE1 visiteront le Château de Cormatin et les grottes d'Azé, le J 6/07.

Les classes CE2 et CM2 se rendront à Alise Sainte Reine, sur le site d'Alésia, le J 29/06.

La classe CM1 ira au Mont Beuvray, site de Bibracte le L 3/07.

Les crédits transports de la ville de Chalon et la coopérative scolaire AFAACS aideront au financement de chacune de ces sorties : transports autocars Girardot et entrées dans les différents lieux visités. Le conseil des maîtres a choisi de ne pas demander de participation financière aux familles à nouveau cette année.

👉 Fête de l'école

La fête de l'école aura lieu le samedi 24 juin prochain. Le déroulement de la matinée sera le même que l'an passé : chants, puis jeux de cour et enfin apéritif pour les parents. Buvette et restauration rapide.

Organisation à définir / à préciser dans les semaines à venir.

Le matériel demandé aux Ateliers Municipaux devrait être fourni et un voire deux animateurs seront mis à disposition pour l'atelier maquillage.

III - Projet d'Ecole et actions pédagogiques 2016/2017

Le nouveau Projet d'Ecole n'a pas été rédigé au cours de l'année scolaire 2016/2017, suite aux directives transmises par l'Inspection de l'Education Nationale.

Au cours de l'année scolaire 2016/2017, des actions pédagogiques au sein des classes, des cycles 1, 2, 3 et de l'école ont été mises en œuvre. En partenariat avec les différentes structures culturelles de la ville de Chalon-sur-Saône, les classes se sont engagées dans différents projets : Ecole et Cinéma, sorties culturelles et/ou de découverte, projets divers...

Les sorties au Centre Eden à Cuisery n'ont pu être mises en œuvre au cours de cette année scolaire. De nouvelles demandes seront formulées pour la rentrée 2017.

IV - Gestion coopérative

Solde au 1/09/2016 : 2 337,44 € (compte courant SG)

Solde au 19/05/2017 :

	Société Générale	
	Compte courant.....	379,90
Produits:		
	Cotisations AFAACS.....	2012,40
	Subvention Comité de quartier SJDV.....	70,00
Charges:		
	Assurances.....	98,58
	Charges des activités éducatives.....	1854,02
	Autres charges courantes.....	1866,25
	Charges exceptionnelles.....	98,90
	Budget gros équipement.....	122,19

Les comptes présentent un déficit de près de 2000 € par rapport au solde de début d'année scolaire.

Une cotisation coopérative d'un montant de 10 € par enfant a été sollicitée auprès des familles à la rentrée 2016. Remerciements pour les contributions versées et aux parents qui apportent leur aide et leur temps à la réussite des manifestations de la coopérative scolaire.

La coopérative de l'école peut ainsi aider au financement des projets et/ou activités pédagogiques des classes.

A noter qu'une vente de photos individuelles et de classe(s) est actuellement en cours.

M. Bidaut remercie l'association de parents d'élèves pour son investissement à la vie de l'école primaire Saint Jean des Vignes. Plusieurs manifestations ont été proposées durant l'année scolaire :

- vente de sapins de Noël le 9/12 & chant de Noël interprété par les classes élémentaires

- vente de galettes en décembre 2016/janvier 2017

- fête de Carnaval à l'école le V 17 février 2017 - participation de toutes les classes maternelles et élémentaires.

- vente de sacs cabas personnalisé en mars/avril 2017

Prochaine manifestation : la Fête de l'École le samedi 24 juin.

V - Travaux et équipements à l'école

Remarque

Les services municipaux interviennent régulièrement à l'école pour de petits travaux d'entretien ou de réparation. Remerciements.

Travaux et équipements en 2016/2017

Eclairage du portillon d'entrée de l'école, côté rue G. Giraud.

Pas de travaux retenus en 2017 par la Municipalité de Chalon-sur-Saône si ce n'est une remise en peinture de la salle Bornet.

L'aménagement du coin « toilettes » situé entre les salles de classe MS/GS et GS/CP pourrait être effectué par les Ateliers Municipaux.

Remerciements du Conseil d'Ecole.

Un aménagement de la circulation rue Général Giraud a été mis en place, à titre expérimental, à compter du 6 mars 2017, afin de sécuriser les entrées/sorties de l'école, le tourne-droite au feu tricolore et d'améliorer le stationnement des véhicules. Ainsi la rue est désormais en sens unique.

Des échanges avec le service des Domaines Publics ont été réguliers ces dernières semaines et une rencontre réunissant les parents élus, M. Lefevre et Mme Maurer maires-adjoints, le directeur, a eu lieu le 4 mai.

Les membres du Conseil d'Ecole ont accueilli très favorablement cet aménagement, même si quelques modifications sont à envisager (alertes vitesse excessive des véhicules, dangerosité du carrefour avec la rue Lieutenant André, emplacements spécifiques de stationnement) avant sa concrétisation envisagée pour la rentrée de septembre 2017.

Un exemplaire du compte rendu du présent Conseil d'Ecole sera émargé par Mme Courant, représentant la liste des parents élus puis sera transmis à M. l'Inspecteur de l'Education Nationale et à Mme le Maire Adjoint chargée des Affaires Scolaires pour information.

Le compte rendu sera affiché et sera mis en ligne sur le site Internet de l'école ; il pourra être aussi consulté à l'école.

Le Directeur,

Pour les Représentants Elus des Parents d'Elèves de l'Ecole,

C. Bidaut

J. Courant